



ARDENNE
METROPOLE

LE MAG



Autopartage, bornes de recharge : avec l'agglomération, roulez branchés !

Aiglemont
Arreux
Les Ayyvelles
Balaives-et-Butz
Balan
Bazeilles
Belval
Boutancourt
Chalandry-Élaire
La Chapelle
Charleville-Mézières
Cheveuges
Cliron
Daigny
Damouzy
Dom-le-Mesnil
Donchery
Élan
Étrépnigny
Fagnon
Fleigneux
Flize
Floing
Franchéval
La Francheville
Gernelle
Gespunsart
Givonne
Glaire
La Grandville
Hannogne-Saint-Martin
Haudrecy
Houldizy
Issancourt-et-Rumel
Illy
Lumes
La Moncelle
Montcy-Notre-Dame
Neufmanil
Nouvion sur Meuse
Nouzouville
Noyers-Pont-Maugis
Pouru-aux-Bois
Pouru-Saint-Rémy
Prix-lès-Mézières
Saint-Aignan
Saint-Laurent
Saint-Menges
Sapogne-Feuchères
Sécheval
Sedan
Thelonne
Tournes
Villers-Semeuse
Villers-sur-Bar
Ville-sur-Lumes
Vivier-au-Court
Vrigne-aux-Bois
Vrigne-Meuse
Wadelincourt
Warcq

ÉDITO

Au service du territoire

Les 32 véhicules électriques acquis par Ardenne Métropole pour promouvoir l'écomobilité sur notre territoire sont désormais en place, répartis entre 19 communes⁽¹⁾. Après la mise en service de 149 bornes de recharge, ce second investissement fait clairement de notre communauté d'agglomération une collectivité pionnière en la matière. Et je m'en félicite à plus d'un titre.

A l'heure où toute la communauté scientifique insiste sur la nécessité de modifier profondément nos modes de vie si nous voulons éviter un changement climatique trop brutal, il me semble en effet indispensable que les politiques de tous niveaux montrent l'exemple. De manière plus pragmatique, je crains aussi que le cours du baril de pétrole connaisse à moyen terme des sautes d'humeur qui rendront encore plus douloureux tout passage à la pompe. Enfin, cette double initiative contribue de manière concrète au renforcement de la cohésion territoriale, notamment au profit des secteurs ruraux.

À moins de vouloir faire exploser le budget de nos transports collectifs, il nous est en effet impossible de proposer dans nos villages la fréquence de passage de bus qui existe en zone urbaine. Ces véhicules électriques, dont l'utilisation est proposée à l'ensemble de la population, constituent donc une alternative à la fois originale et modulable : dans quelques mois, nous dresserons ensemble un premier bilan et ce sont vos commentaires qui nous amèneront à modifier l'offre actuelle afin de l'adapter au mieux à vos attentes. D'ici là, bonne route !

Boris Ravignon
Président d'Ardenne Métropole
Maire de Charleville-Mézières

⁽¹⁾ dix véhicules à Charleville-Mézières, cinq à Sedan et un à Aiglemont, Balaives-et-Butz, Bazeilles, Cheveuges, Donchery, Gespunsart, Givonne, Lumes, Nouvion-sur-Meuse, Pouru-Saint-Rémy, Prix-lès-Mézières, Saint-Menges, Sécheval, Thelonne, Tournes, Villers-Semeuse et Vrigne-aux-Bois.

LE COURANT PASSE AVEC LES VOITURES ÉLECTRIQUES

Ardenne Métropole vient de changer de vitesse dans ses efforts de promotion de l'écomobilité : après les 149 bornes de recharge pour véhicules électriques mises en place sur l'ensemble du territoire communautaire, ce sont désormais 32 voitures non polluantes qui sont proposées en autopartage. Top départ !

Ne jouons pas les faux modestes : en s'équipant dans un premier temps d'un réseau dense de bornes de recharge, puis aujourd'hui d'un parc de voitures électriques accessibles à tous, Ardenne Métropole se positionne clairement comme le territoire le plus avancé de France en terme d'écomobilité. « On est effectivement en avance sur pas mal d'autres, se réjouit Boris Ravignon, maire de Charleville-Mézières et président de l'agglo. *Hormis les grandes villes, qui ont des besoins bien spécifiques, je pense qu'aucune autre collectivité ne propose une telle densité de bornes de recharge, couplées désormais à cette offre de véhicules en autopartage.* »

UN VRAI INVESTISSEMENT

Le projet mené à bien par Ardenne Métropole représente un investissement conséquent. Les 149 bornes de recharge ont coûté 1,5 million HT, dont 79 % de subventions (Ademe 49 %, Fonds de soutien à l'investissement local 30 %). Quant aux 32 voitures, elles ont été acquises pour 400.000 euros, avec là aussi une subvention de 30 % du même Fonds de soutien.

Ces derniers, au nombre de 32 (voir leur répartition sur la carte), constituent depuis quelques semaines un complément de l'offre traditionnelle, qu'il s'agisse des 22 lignes de bus ou des possibilités de transport à la demande. Un choix pleinement assumé : « Nous devons le plus rapidement possible trouver des solutions nous permettant de proposer une mobilité non carbonée », reprend Boris Ravignon. Deux arguments



pour ceux qui en douteraient encore : d'une part les rapports chaque jour plus inquiétants de la communauté scientifique sur le changement climatique, d'autre part la flambée du prix des carburants.

ZOÉ OU C-ZÉRO ?

Pour constituer son parc de véhicules électriques, Ardenne Métropole a fait appel à des constructeurs français, en l'occurrence Renault et Citroën, chacun d'eux fournissant 16 voitures. La C-Zéro (Citroën) est une petite citadine (moins de 3,5 m de longueur) qui affiche une autonomie de 150 km : largement de quoi faire l'aller-retour Pouru-aux-Bois/Cliron ! Quant à la Renault Zoé, elle est légèrement plus grande (un peu plus de 4 m) et bénéficie d'une autonomie supérieure, soit 300 km. Il s'agit dans les deux cas de voitures avec boîte automatique : oubliez votre pied gauche !

COMMENT ÇA MARCHE ?

Concrètement, pour accéder à cette offre et donc pouvoir embarquer dans l'une de ces voitures électriques, il faut au préalable vous inscrire sur la plate-forme électronique de la société Clem (clem.mobi/autopartage), société choisie par Ardenne Métropole pour assurer au quotidien la gestion des bornes comme des véhicules. On vous demandera de remplir quelques demandes de renseignements, un scan de votre permis de conduire puis vous choisirez un mot de passe. Le tout prend 5 minutes tout au plus.

TARIFS AUTOPARTAGE / RECHARGE

	Abonnement	1 ^{ère} heure	2 ^{ème} heure	3 ^{ème} heure	4 ^{ème} heure	5 ^{ème} heure	6 ^{ème} heure	7 ^{ème} heure	+
Occasionnel	sans abonnement	7 €	6 €	5 €	4 €	3 €	2 €	1 €	1 €
Confort	10 € / mois engagement 6 mois	5 €	4 €	4 €	4 €	3 €	2 €	1 €	1 €
Confort famille et associations	15 € / mois engagement 6 mois	5 €	4 €	4 €	4 €	3 €	2 €	1 €	1 €

Nota : en cas de dépassement de la réservation sans que l'utilisateur ait prolongé sa réservation préalablement ou demandé à l'assistance de prolonger sa réservation, le dépassement est facturé 10€/30 min.

Étudiants jeunes -26 ans 3 € / h avec abonnement 5 € / mois sur justificatif engagement 6 mois	Demandeurs d'emploi 1 € / h avec abonnement 0 € / mois sur justificatif sans engagement	Pack découverte achat d'un pack de 10 heures d'utilisation* 40 € *validité illimitée dans le temps
1 jour pendant WE avec abonnement 25 € (8h-18h) sans abonnement 40 € (8h-18h)	Entreprises, professionnels, administrations 20h 140 € / mois 30h 240 € / mois 40h 330 € / mois heure suppl. 5 €	Recharge sur bornes 7kva 1 € / h 22kva 2 € / h toute heure commencée est due

AGS
Agence de Gestion des Sinistres

JACKY JACQUEMARD

tous travaux habitat
Un seul interlocuteur pour la gestion de vos travaux

PEINTURE • CARRELAGE
RAVALEMENT DE FAÇADE
PAPIER PEINT • SOL ET PARQUET
ISOLATION PAR L'EXTÉRIEUR

PA Ecovert - Route de Vigne-Meuse
08440 Vivier-au-Court

03 24 33 02 75

Cette étape franchie, vous pourrez réserver un véhicule en ligne en choisissant d'une part son emplacement géographique, d'autre part la durée de cette réservation. Le tout en optant pour le système de tarification qui vous convient le mieux (voir tableau). « *Nous proposons en particulier un tarif spécial pour les demandeurs d'emploi, précise Jérémy Dupuy, maire de Villers-Semeuse et vice-président d'Ardenne Métropole en charge des transports. Nous savons tous que le manque de mobilité représente un frein énorme lorsqu'on recherche un travail. Là, pour un euro l'heure et avec un abonnement gratuit, les chercheurs d'emploi peuvent bouger et donc multiplier les chances de trouver ou retrouver une activité.* »

DES DROITS ET DES DEVOIRS

Le fait de réserver un véhicule vous permet si besoin de faire appel gratuitement à une assistance technique, disponible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Le prix de location comprend également l'assurance et les frais d'entretien. Lorsque vous empruntez un véhicule, vous établissez un rapide état des lieux et il est prévu un système d'avertissements ou de sanctions pour les usagers indécents. Enfin, n'oubliez pas qu'en fin d'utilisation, chaque voiture doit impérativement être ramenée à son port d'attache et garée à l'emplacement où vous l'avez empruntée.



32 voitures électriques
en location et
149 bornes de recharge
à votre disposition
sur le territoire

Pour utiliser les bornes
ou louer une voiture :
www.clem.mobi



Clem
DE L'ÉNERGIE QUI CIRULE.

Informations au 01 86 86 85 85
du lundi au vendredi de 9 h à 18 h

LES COLLECTIVITÉS DONNENT L'EXEMPLE

Sur 281 véhicules de moins de 3,5 tonnes d'Ardenne Métropole et de la ville de Charleville-Mézières, 15 seront remplacés en 2018 par des véhicules électriques (berlines et fourgonnette), portant le nombre total de véhicules électriques à 27, soit près de 10 % du parc de véhicules de moins de 3.5 tonnes. L'objectif est de dépasser le seuil réglementaire de 20 % de véhicules électriques à l'horizon 2021. En parallèle, d'autres démarches sont réalisées en faveur de l'écomobilité, comme l'encouragement à l'utilisation d'autres modes de déplacement et le développement du parc de 2 roues à assistance électrique, qui compte aujourd'hui 10 unités à la ville de Charleville-Mézières.

RETOUR D'EXPÉRIENCE

Les 32 véhicules électriques sont répartis sur 19 communes couvrant tous les secteurs de notre communauté d'agglomération, « *mais cette implantation pourra évoluer* », prévient Boris Ravignon. « *Il faut voir les premiers mois de fonctionnement comme une phase d'expérimentation. Nous allons étudier le comportement des usagers, voir si l'offre que nous leur proposons correspond à leurs attentes. Et en fonction des résultats, nous pourrions ajuster la répartition des voitures ou les tarifs de location. Et si on en ressent le besoin, nous ne nous interdirons pas de compléter ce parc en achetant de nouvelles voitures. En attendant, les premiers retours sont très encourageants et je suis fier qu'Ardenne Métropole montre l'exemple dans ce domaine.* »



Billets unitaires, Pass MobiTAC, Pass 10...

RECHARGEZ VOTRE PASS SUR BUSTAC.FR

tac

ARDENNE METROPOLE

GRUPE RATP



COMMÉMORATIONS DU 11 NOVEMBRE À VRIGNE-MEUSE

Tout juste 100 ans après son décès, la commémoration de la disparition d'Augustin Trébuchon, dernier poilu mort au combat, le 11 novembre 1918 à Vrigne-Meuse, a généré un programme particulièrement dense qui permettra de lui rendre hommage ainsi qu'à tous ses compagnons d'armes. Tour d'horizon...

Au Signal de l'Épiné

(accès par navettes voir encadré)

♦ 10 h

Début de la cérémonie départementale durant laquelle 200 choristes interpréteront pour la première fois la création mondiale de Justin LEPANY "L'homme contre l'homme", avec le soutien de la Fondation François SOMMER pour la chasse et la nature.

♦ 12 h 30

Verre de l'amitié.

♦ 12 h 45

Navettes vers les parkings P1, P2 et P3.



Dans le village de 9 h à 17 h

Salle des fêtes Marie Curie

♦ Exposition philatélique timbre du 1^{er} jour (avec oblitération).

♦ Présentation d'une cuvée spéciale centenaire.

À proximité du Carré militaire :

♦ Reconstitution historique par l'association "Le miroir" avec le matériel de guerre d'époque.

À partir de 13 h

Salle des fêtes Marie Curie

♦ Dédicace par M. le Général FAUVEAU de son livre "Mourir un 11 novembre 1918, c'est mourir deux fois", édité par l'association Terres Ardennaises qui sera présente.

15 h Église Sainte Croix

♦ Répertoire chanté par le groupe "les Athus-Vus" (1h).

8 h - 16 h Pont de bateau jeté sur la Meuse par le 3^e RG reliant la voie verte au niveau de l'écluse côté Dom-le-Mesnil à Vrigne-Meuse.

MODALITÉS D'ACCÈS

Le village de Vrigne-Meuse sera entièrement fermé aux véhicules. Seules les navettes gratuites permettront l'accès au site du Signal de l'Épiné.

Riverains, marcheurs, PMR : navettes gratuites à votre disposition au centre de Vrigne-Meuse.

Visiteurs extérieurs : 3 parkings où déposer votre véhicule et prendre les navettes gratuites. Navettes toutes les 15 minutes de 8 h 30 à 9 h 30 au départ des 3 parkings.

! Derniers départs des navettes depuis les 3 parkings à 9 h 30 !

PARKINGS

P1 VIVIER AU COURT

A203 - sortie 6 - parc Ecovert.

P2 DONCHERY

Sortie de la ville direction Vrigne-Meuse - parc près du terrain de foot.

P3 NOUVION SUR MEUSE parking du COSEC et du collège Val de Meuse.

Navettes spéciales au départ de Flize et Dom-le-Mesnil.

Renseignements :

f Augustin Trébuchon

AN ZUKUNFT

Concert exceptionnel en hommage à la paix Basilique Notre Dame d'Espérance Charleville-Mézières

Vendredi 9 novembre à 18 h 30

Ensemble Sequenza 9.3, Chœur de l'Armée Française, Chœur de chambre du Québec

Adulte 12 € / Moins de 16 ans 8 € - Billetterie : Théâtre de Charleville-Mézières

Vente en ligne : www.charleville-mezieres.fr



LES ENTREPRISES DU TERRITOIRE À L'HONNEUR

Avec "Les trophées des entreprises", Ardenne Métropole valorise les entreprises du territoire qui se sont distinguées dans le courant de l'année par leur réussite et leur dynamisme.

Comme les précédentes années, cette 3^{ème} édition est ouverte à toutes les entreprises implantées sur le territoire d'Ardenne Métropole. Elles peuvent concourir dans l'une des six catégories proposées :

- ♦ jeune entreprise,
- ♦ export,
- ♦ dynamisme commercial,
- ♦ innovation,
- ♦ reprise,
- ♦ mutation/diversification

Le jury remettra également un prix "coup de cœur" qui viendra récompenser l'entreprise remarquable unanimement parmi les candidats.

Les candidatures sont à retourner avant le 15 janvier 2019 et la cérémonie de remise des prix aura lieu le 1^{er} février 2019.

Infos : Service économique et fonctions métropolitaines Ardenne Métropole
03 24 57 83 14 - commerce@ardenne-metropole.fr - Règlement et dossier de candidature disponibles sur www.ardenne-metropole.fr

LES TROPHÉES DES ENTREPRISES 2019 ARDENNE MÉTROPOLE

DES ENTREPRISES

DÉPÔT DES CANDIDATURES jusqu'au **15/01**

CÉRÉMONIE DE REMISE DES PRIX SALLE VIVARIOISE - VIVIER-AU-COURT **1/02**

INScrivez votre entreprise dans l'une des catégories suivantes : (hors "Coup de Cœur")

- JEUNE ENTREPRISE
- INNOVATION
- EXPORT
- COUP DE CŒUR
- REPRISE
- DYNAMISME COMMERCIAL
- MUTATION DIVERSIFICATION

Infos et retrait des dossiers de participation : Service développement économique d'Ardenne Métropole
Tél. 03 24 29 94 49
Courriel : commerce@ardenne-metropole.fr

ARDENNE MÉTROPOLE